

Charte Point Eclipseinfo

A l'occasion de l'éclipse de Soleil du 12 août 2026, l'association française d'astronomie souhaite initier et soutenir des manifestations dédiées à l'observation du phénomène et à la diffusion de connaissances. Pour ce faire, elle affirme son attachement aux principes ci-après énoncés :

- ☐ *L'éclipse de Soleil de 2026 est une occasion idéale pour développer et renforcer les actions de culture scientifique et technique.*
- ☐ *L'observation de cette éclipse doit être partagée gratuitement par le plus grand nombre d'européens.*
- ☐ *L'information du public sur les risques de l'observation solaire et les moyens de prévention sont des préoccupations préalables à toute action.*
- ☐ *La mise en valeur pédagogique de l'événement doit s'effectuer dans le respect des valeurs républicaines.*
- ☐ *La notion de partage des connaissances est une valeur à laquelle nous nous référons dans l'organisation présente des manifestations*

Les présents signataires de la Charte ont décidé de coordonner et unir leurs efforts à l'occasion de l'éclipse de Soleil de 2026 pour diffuser une information de qualité qui allie culture et savoirs, en particulier dans le domaine de l'astronomie. Leur objectif est de faciliter l'organisation de l'observation de l'éclipse, l'animation d'événements, et d'assurer la meilleure circulation de l'information et la protection du public. Ils s'engagent à conduire toute action et information concourant à faire du phénomène astronomique un événement de fête populaire, partagé par le plus grand nombre, dans des conditions de sécurité et de rigueur scientifique optimales, et le respect des principes ci-dessus mentionnés. Ils entendent collaborer en particulier pour assurer une diffusion appropriée de la protection, de l'information, et de la communication des événements.

Le partenaire **Point EclipseInfo** signataire assure la promotion de l'événement, la diffusion d'informations à son échelle pour le dispositif **EclipseInfo**. LAFA assure nationalement la promotion de l'événement, la diffusion d'informations et la centralisation des informations.

Le point **EclipseInfo** s'engage

- ☐ à informer le public (sur la zone géographique définie) par tous les moyens à sa disposition sur la nature de l'événement, son observation et les moyens de protection ;
- ☐ à organiser l'observation de l'éclipse par la mise en place d'un ou plusieurs sites d'observation ou à faciliter leurs mises en place par la formation préalable d'acteurs locaux et le suivi de l'organisation ;
- ☐ à organiser sur sa zone géographique, l'information du public et de la presse, en particulier quotidienne et régionale, **à partir de J-7 au moins avant l'éclipse.**
- ☐ à respecter le prix plafond de 1,5 € TTC la paire de lunette Eclipseinfo

L'AFA s'engage

- ☐ à lui fournir les éléments techniques, scientifiques à sa disposition relatifs à l'éclipse et à l'astronomie pour tout usage interne ou à des fins de communication (dossiers de presse, communiqués, affiches dans la limite de ses stocks) ;
- ☐ à permettre au cocontractant d'acquérir des lunettes de protection "**EclipseInfo**" certifiées CE au prix de 0,83 € HT pour 2500 paires ou à 0,75 € HT les 5000 ex pour une diffusion vers son public;
- ☐ à conseiller et faire bénéficier de son expérience le Point Eclipseinfo en mettant à sa disposition de(s) document(s) de nature pédagogique et technique et un contact expert au moins par courrier électronique ;
- ☐ à assurer la cohérence de communication des sites d'observation Eclipse et des Points Eclipse Info;
- ☐ à présenter les événements organisés par la structure signataire sur ses services en ligne;
- ☐ à mettre en rapport, si besoin, et à présenter la structure signataire aux partenaires d'éclipse Info et à faciliter éventuellement leur collaboration.

Le point EclipseInfo :

représenté par :

Fait le à

Signature